



## EXPERTISE STATUTAIRE SUR SITE

*Vous avez un doute sur la régularité de la carrière d'un ou de plusieurs agents, des difficultés dans la tenue des dossiers individuels ou un besoin d'expertise RH particulier ?  
Notre expertise statutaire sur site vous permet de détecter les éventuelles anomalies par l'étude des actes relatifs à la carrière de vos agents ou de votre régime indemnitaire et de les régulariser par notre accompagnement dans le traitement des solutions.  
Cette prestation est réalisée à vos côtés et si besoin dans vos locaux.*

## VOS BESOINS

- Détecter des anomalies sur des déroulements de carrière ;
- Régulariser une situation statutaire ;
- Expertiser votre régime indemnitaire ;
- Contrôler des éléments de gestion RH au regard de la réglementation applicable.

## NOTRE SOLUTION

Le centre de gestion d'Eure-et-Loir vous accompagne dans la régularisation des anomalies de carrières de vos agents publics et le respect de la légalité de votre régime indemnitaire.

***Cette prestation ne concerne pas les agents en contrat privé.***

## NOTRE PRESTATION

Plusieurs niveaux d'intervention sont proposés :

- Analyse et régularisation de carrière(s) : fonctionnaire titulaire ou stagiaire, agent non titulaire de droit public ;
- Expertise de la légalité du régime indemnitaire de la collectivité.

## DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

À réception de votre demande, une proposition d'actions et un devis vous sont transmis permettant de définir notre périmètre d'intervention.

**1 État des lieux préalable :** analyse de(s) carrières au regard des pièces transmises régulièrement au centre de gestion par la collectivité : délibérations, arrêtés de nomination et d'avancement (grade et échelon), contrat, position statutaire, évaluation annuelle, temps de travail...

**2 Intervention du centre de gestion d'Eure-et-Loir :**

- Analyse de la régularité juridique des carrières ou des actes de gestion objet de la mission,
- Mise à jour des actes de carrière des agents par la rédaction et l'édition des projets d'arrêtés individuels afin de régulariser la carrière des agents présentant des anomalies ;
- Information sur les règles et les réformes statutaires applicables permettant d'améliorer la gestion des Ressources humaines (congés, temps de travail, conditions générales de recrutement...);
- Rédaction et transmission d'un rapport d'intervention incluant les procédures de régularisation à mettre en œuvre par la collectivité si la régularisation ne peut être immédiate (saisine des instances, délibérations à prendre, etc.) et les pistes d'amélioration à mettre en œuvre.

*Pour plus d'informations, retrouvez l'annexe descriptive de la prestation Expertise statutaire sur site et le fiche de demande d'intervention sur notre site Internet : [cdg28.fr](http://cdg28.fr)*

## BÉNÉFICIAIRES

- ✓ Collectivités affiliées
- ✗ Collectivités non affiliées
- ✗ Fonction publique d'État et hospitalière

## TARIFICATIONS

Les tarifs en vigueur sont disponibles sur le site Internet du centre de gestion : [cdg28.fr](http://cdg28.fr)

## CONTACT

**Pôle Gestion des Carrières**

☎ 02 37 91 43 59

✉ [conseil.statutaire@cdg28.fr](mailto:conseil.statutaire@cdg28.fr)

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir  
Maison des Communes  
9, rue Jean Perrin  
28600 Luisant